

## Les raisons de l'absence du Burundi au comité de l'ONU contre la torture

RFI, 01-08-2016 Le gouvernement burundais explique pourquoi il ne s'est pas présenté devant le comité des Nations unies contre la torture. La délégation du Burundi avait boycotté la deuxième journée de discussion, au cours de laquelle elle aurait dû apporter des réponses aux accusations de l'ONU. Des accusations notamment contre les services de renseignement et contre les Imbonerakure, les jeunes du parti au pouvoir. Ce dimanche 31 juillet, la ministre burundaise de la Justice Aimée Laurentine Kanyana (photo) a donné quelques explications.

Les débats devaient durer deux jours, jeudi 28 et vendredi 29 juillet, suivant une procédure précise. Avant même le début de cet examen spécial, le Burundi avait remis un rapport répondant à cinq points évoqués par le comité de la torture. Premier problème : le rapport est jugé peu convaincant par les Nations unies. Deuxième problème, du côté du Burundi cette fois : le comité contre la torture aurait abordé bien plus que les cinq sujets prédéfinis. Dans un communiqué publié ce dimanche 31 juillet, la ministre de la Justice ajoute que le débat portait également sur un rapport alternatif de la société civile. Un texte dont le Burundi n'avait pas pu prendre connaissance. Colère de la délégation burundaise : « le comité contre la torture aurait dû nous donner le temps de vérifier les dénonciations, de décider des mesures à adopter et éventuellement de rassembler des preuves pour démentir ces accusations ». Contre-productif, selon la ministre de la Justice, qui y voit même un risque de causer une injustice grave, au préjudice du gouvernement et du peuple burundais.